

ANTICIPER L'AVENIR,
C'EST VOTRE DROIT.
VOUS Y AIDER,
C'EST NOTRE DEVOIR.



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite



NOS CLIENTS AU CENTRE DE NOS PRÉOCCUPATIONS

La satisfaction de nos clients est une motivation constante pour offrir une qualité de service optimale et des solutions conformes à leurs attentes. Nous y parvenons en obéissant à deux lignes de conduite fondamentales :

CULTIVER UN ESPRIT BIENVEILLANT

Partant du principe que chaque client est unique, nous les faisons bénéficier d'un contact personnalisé et d'une prise en compte attentive de leurs questions et de leurs attentes. Professionnels et humains avant tout, nous proposons pour chacun des solutions sur mesure ainsi qu'une disponibilité et une réactivité en toutes circonstances.

FAIRE DE L'EXCELLENCE NOTRE STANDARD

Parce que notre métier évolue en permanence et parce que notre secteur doit sans cesse s'adapter aux évolutions de la société et à de nouvelles dispositions juridiques, nous œuvrons en permanence pour préserver une qualité de service irréprochable.

DES CHIFFRES QUI PARLENT*



60 ANS
D'EXPERTISE



12 644
CABINETS CLIENTS

35 786

SALARIÉS ASSURÉS



17 266
RETRAITÉS
ACCOMPAGNÉS



112
MILLIONS
DE COTISATIONS
ANNUELLES

*Source : Rapport annuel 2019

60 ANS ET TOUJOURS INNOVANT

Lorsqu'il s'agit d'accompagner les professionnels du droit et leurs employés, nous proposons des garanties de protection sociale toujours plus performantes.

Notre mission : offrir des prestations d'assurance et apporter des solutions adaptées, grâce à une connaissance unique et reconnue de la protection sociale des professions du droit.

QUESTIONS DE PRINCIPES

DES VALEURS...

PROXIMITÉ

Pensé par et pour les professionnels du droit, KERALIS prône le sens de l'écoute. Nous sommes en permanence à l'écoute des besoins de nos clients et proposons un accompagnement personnalisé à chacun.

ENGAGEMENT

Aux côtés de nos clients dans une logique de service et non de profits, vous pouvez compter sur nous au quotidien, nos équipes font preuve d'une implication sans faille.

PERFORMANCE

Nous agissons avec pour objectif de contribuer à l'amélioration permanente de nos services, en phase avec les besoins et les aspirations de nos clients et adaptés aux évolutions sociétales.

SOLIDARITÉ

Notre action est fondée sur le principe fondamental de la nature paritaire des institutions de prévoyance et se traduit par la mutualisation des risques.

POUR MIEUX S'ENGAGER

PERSONNALISER

Employeur, salarié ou retraité, chacun de nos clients bénéficie d'un accompagnement conforme à ses attentes.

ÉCOUTER

Nous nous engageons à livrer des conseils personnalisés, à respecter les délais et à transmettre toute information utile.

PROTÉGER

Nos solutions sont destinées à garantir et optimiser une protection sociale, pertinente et efficace.

SATISFAIRE

Nous permettons ainsi l'accès aux garanties collectives pour tous, sans restriction, et veillons, via notre Action sociale, à prendre en compte les populations les plus fragiles.

NOS CINQ EXPERTISES POUR VOUS ACCOMPAGNER

Nos solutions collectives permettent aux employeurs **a minima de s'acquitter simplement de leurs obligations conventionnelles** en ce qui concerne la protection sociale de leurs salariés.



SANTÉ

- Une offre **Complémentaire santé collective** spécialement adaptée aux besoins des employeurs et de leurs salariés



PRÉVOYANCE

- Une couverture sociale **complémentaire complète** en cas d'**Incapacité**, d'**Invalidité** et de **Décès**
- Une offre **Dépendance collective** en cas de perte d'autonomie par le versement d'une rente mensuelle afin d'aider aux actes élémentaires de la vie quotidienne



RETR



AITE

- Une offre **collective de retraite supplémentaire et professionnelle** par capitalisation en complément du régime de base de la Sécurité sociale et du régime complémentaire Agirc-Arrco
- Le **remboursement de l'Indemnité de fin de carrière** proposé aux employeurs lors du départ à la retraite d'un salarié ainsi que des charges sociales afférentes

- Les principes de solidarité mis en œuvre par KERALIS au travers de son Action sociale : Écoute, Conseil, Orientation, Prévention...
- La mise en place **d'actions collectives de prévention**, d'accompagnement et de sensibilisation qui répondent aux problématiques de la société
- L'attribution sous conditions **d'aides financières individuelles** aux personnes en difficulté



ACTION
SOCIALE ET
PRÉVENTION



ASSURANCE

- Des **solutions d'assurance complémentaire de biens et de personnes**, adaptées et réservées aux professions du droit, dans le respect des valeurs de l'institution



SOLUTION **SANTÉ** KERALIS VITAKER

PARCE QUE LA SANTÉ RESTERA TOUJOURS UNE PRIORITÉ

En associant leur savoir-faire dans la création et la gestion de solution d'assurance, **KERALIS** et la **Société de Courtage des Barreaux (SCB)** ont souhaité proposer un contrat Complémentaire Santé **performant**.

Avec de **solides garanties**, étudiées au plus près des spécificités des salariés des cabinets d'avocat, additionnées à une qualité de **gestion rigoureuse**, nous sommes en mesure de proposer **des contrats de haut niveau à un budget maîtrisé**.



KERALIS EN FAIT PLUS POUR VOUS

- ❑ Des garanties **conformes au contrat responsable**
- ❑ **Un tarif unique** quel que soit l'âge et la zone géographique
- ❑ Une **mutualisation des risques** à l'ensemble de la profession
- ❑ **Aucune sélection médicale**
- ❑ Une **garantie frais d'Obsèques** quel que soit le niveau de garantie
- ❑ **Un accompagnement** dans la mise en place de votre contrat
- ❑ Un accès au réseau de soins ITELIS
- ❑ Souscription et affiliation de vos salariés 100% en ligne



UN RÉGIME DE BASE OBLIGATOIRE ET COLLECTIF

Construit autour de 5 formules, le contrat Complémentaire Santé Obligatoire vous permet de **répondre à vos obligations légales et réglementaires** tout en s'adaptant, à votre projet d'entreprise et en contribuant, par la performance de ses garanties, à la motivation de vos salariés.

UN RÉGIME OPTIONNEL ET FACULTATIF

Le contrat Complémentaire Santé Facultatif vous permet de proposer à vos salariés d'améliorer leur niveau de protection santé de manière individuelle et facultative.

En choisissant l'une des formules de garanties sur-complémentaire, vos salariés renforcent leurs garanties sur les postes les plus coûteux.

UN RÉGIME PERSONNALISABLE

Vous pouvez choisir la structure de cotisations, quelle que soit la formule retenue :

1. Régime obligatoire :

- ❑ Isolé / Famille
- ❑ Adulte / Enfant
- ❑ Uniforme

2. Régime facultatif :

- ❑ Isolé / Famille
- ❑ Adulte / Enfant
- ❑ Duo
- ❑ Uniforme

PARCE QUE LA RETRAITE DE DEMAIN SE PRÉPARE AUJOURD'HUI

KERALIS assure et gère un **régime de retraite supplémentaire et professionnelle collectif par capitalisation SERENETIS** qui vient en complément des régimes de retraite de base versées par la Sécurité sociale et de la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO.

SERENETIS KERALIS gère également le régime **Indemnités de fin de carrière KONFORTIS** pour le compte des employeurs. Nous remboursons ainsi l'indemnité de fin de carrière versées lors du départ en retraite de vos salariés et les charges sociales afférentes.

DES SOLUTIONS RETRAITE PENSÉE POUR VOUS, EMPLOYEURS

- ❑ Un **tarif unique**
- ❑ Une **couverture mutualisée**
- ❑ Pas de délai de carence, ni de franchise
- ❑ **Le remboursement de l'Indemnité de fin de carrière et des charges sociales afférentes**
- ❑ Des cotisations **déductibles du résultat fiscal et exonérées de charges sociales**
- ❑ Une charge financière anticipée et répartie sur plusieurs années
- ❑ Une demande de prise en charge du remboursement d'indemnité de fin de carrière **en ligne**, depuis votre espace personnel KERALIS

UNE OFFRE DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE PENSÉE POUR VOS SALARIÉS

- ❑ Un **complément** de ressources lors du départ à la retraite
- ❑ Un **régime collectif** pour l'ensemble du personnel des cabinets d'avocat :
 - un tarif unique, sans condition d'âge
 - pas de questionnaire médical
 - un financement réparti entre l'employeur et le salarié
- ❑ Un **compte de points personnel acquis définitivement**, y compris en cas de départ de la profession
- ❑ Un **outil de simulation** de la retraite supplémentaire et une **demande de liquidation** en ligne depuis l'espace personnel du salarié
- ❑ La possibilité d'opter ou non pour une **réversion au conjoint** survivant en cas de décès, lors de la liquidation de la rente
- ❑ Le compte de points acquis définitivement même en cas de départ de la profession peut, sous conditions, donner lieu à versement d'une pension de réversion au conjoint



« CETTE ANNÉE, DEUX DE NOS COLLABORATRICES ONT PRIS LEUR RETRAITE. EN PRÉVOYANT LEURS INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE, LEUR DÉPART N'A CAUSÉ AUCUN SOUCI DE TRÉSORERIE. »



KERALIS EN FAIT PLUS POUR VOUS

- ❑ Un tarif unique, **sans condition d'âge**
- ❑ Pour l'employeur, un coût mutualisé
- ❑ Pour le salarié :
 - une sécurité financière supplémentaire lors du départ à la retraite
 - un compte de points individuel et personnel acquis définitivement
- ❑ Souscription 100% en ligne

PARCE QUE MÊME L'IMPRÉVU PEUT ÊTRE ANTICIPÉ

KERALIS assure et gère **une couverture sociale complète** en cas d'incapacité (arrêt temporaire de travail), d'invalidité et de décès. Les clients qui y souscrivent peuvent également bénéficier de notre service d'Assistance. Notre offre de prévoyance comprend 5 niveaux de garantie en cas d'arrêt de travail (maladie, invalidité) ou de décès, que vous pouvez personnaliser à votre gré grâce à un dispositif de 3 options complémentaires cumulatives.

UNE OFFRE PRÉVOYANCE COLLECTIVE PENSÉE POUR VOUS, EMPLOYEURS

- ❑ **Une offre sur mesure** une couverture prévoyance adaptée à vos besoins à un tarif sur mesure
- ❑ **Aucune sélection médicale**
- ❑ **Pas de délai de carence, ni de condition d'ancienneté.**
La prise en charge est effective dès le 1^{er} jour travaillé



KERALIS EN FAIT PLUS POUR VOUS

- ❑ **Un contrat sur mesure**
- ❑ **Pas de condition d'ancienneté**
- ❑ **Une prise en charge élevée :**
 - 95 % à 110 % du salaire net lors d'un arrêt de travail
 - 100 % du salaire net lors d'une invalidité
 - une franchise de 15 ou 30 jours d'arrêt de travail
- ❑ **Un service d'assistance inclus**
- ❑ **Souscription 100% en ligne**

UNE OFFRE PRÉVOYANCE COLLECTIVE PENSÉE POUR LES SALARIÉS

- ❑ En cas d'**incapacité ou d'invalidité** :
 - le versement d'une indemnisation en complément des prestations de la sécurité sociale, y compris au-delà de l'obligation du maintien de salaire
 - le maintien de salaire y compris en cas d'invalidité
- ❑ En cas de **décès** :
 - le versement d'un capital décès aux bénéficiaires désignés,
 - la garantie **rente éducation et rente temporaire conjoint**,
 - le versement d'un **forfait obsèques**, à l'occasion de la perte d'un parent (conjoint, ascendant et descendant à charge)
- ❑ Services **assistance** offerts :
 - aide à domicile
 - aide au retour à l'emploi
 - organisation d'obsèques...



« LÀ OÙ CERTAINS IMPOSENT UN DÉLAI DE REMBOURSEMENT DE 90 JOURS, KERALIS LE RÉDUIT À 15 JOURS. C'EST CE QUI FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE. »



VOUS AIDER À MIEUX VIVRE LA DÉPENDANCE

KERIALIS assure et gère également une couverture sociale en cas de **dépendance** en versant une rente mensuelle afin d'aider aux actes élémentaires de la vie quotidienne.

Précurseur dans ce domaine, KERIALIS est la première Institution de prévoyance à avoir proposé en 2003 un régime de **dépendance collective**, KERE0, actualisé et enrichie le 1^{er} janvier 2010 par la création d'un nouveau régime facultatif pour les anciens salariés et les nouveaux retraités.



« LA VIE EST FAITE D'ALÉAS. KERIALIS L'A BIEN COMPRIS ET NE FAIT PAS DE DISTINCTION ENTRE LES NOUVEAUX SALARIÉS ET LES ANCIENS. LA COUVERTURE FONCTIONNE DÈS LE PREMIER JOUR TRAVAILLÉ ! »

UNE OFFRE DÉPENDANCE PENSÉE POUR VOUS, LES EMPLOYEURS

- Un **tarif unique très compétitif**
- **Aucune sélection médicale**
- **Pas de majoration de tarif** en cas de sinistralité
- **Pas de délai de carence, ni de condition d'ancienneté.**
La prise en charge est effective dès le 1^{er} jour travaillé

UNE OFFRE DÉPENDANCE PENSÉE POUR VOS SALARIÉS

- Une **couverture sociale complémentaire** financée à moitié par l'employeur
- Le versement d'une **rente mensuelle** viagère forfaitaire
- **Des droits acquis définitivement**
- La possibilité de **continuer à acquérir** des droits en cas de départ du cabinet ou du départ à la retraite, à tarif préférentiel



KERIALIS EN FAIT PLUS POUR VOUS

- Un **tarif unique très compétitif**
- **Aucune sélection médicale**
- **Des droits acquis définitivement**
- **Souscription 100% en ligne**



SOLUTION **ACTION SOCIALE ET PRÉVENTION** KERALIS

RÉPONDRE PRÉSENTS PARTOUT OÙ L'ON A BESOIN DE NOUS

Dans la continuité de notre mission, nous nous engageons régulièrement auprès d'autres acteurs qui œuvrent dans le domaine de la santé et de la recherche. Sous la forme de partenariats, nous agissons à leur côté pour **relever les défis de demain concernant, notamment, les risques liés à la santé et au vieillissement.**

Nous veillons parallèlement à protéger les salariés contre les aléas de la vie. Pour eux, nous mettons en place des contrats collectifs qui permettent d'initier une véritable solidarité entre les salariés et les entreprises. Soucieux de faire profiter le plus grand nombre de nos services, nous intervenons auprès des salariés en difficulté et de leur famille.

UNE DÉMARCHE PENSÉE POUR VOUS, EMPLOYEURS

- Un service d'aide inclus et gratuit
- Des salariés plus sereins

DES ACTIONS DE PRÉVENTION

- Des bilans de prévention
- Un service d'écoute santé
- Une assistance juridique...

DES ACTIONS SOCIALES PENSÉES POUR VOS SALARIÉS

- Une démarche d'**écoute**, de **conseil** et d'**orientation** :
 - une aide aux aidants
 - un accompagnement personnel par des assistantes sociales...
- L'attribution, sous conditions, d'aides financières individuelles aux personnes en difficulté : difficultés du quotidien, enfance et scolarité (bourse d'études, aides aux loisirs, etc.), vacances et loisirs
- Un service d'assistance offert pour les offres Prévoyance et Santé

“

« SUITE À SON DIVORCE,
L'UNE DE NOS SALARIÉS
A DÛ FAIRE FACE
À DES SOUCIS POUR
RÉORGANISER SON
QUOTIDIEN. KERALIS
L'A MISE EN CONTACT
AVEC UNE ASSISTANTE
SOCIALE QUI A SU
L'ACCOMPAGNER. »

PARCE QU'IL Y A TOUJOURS DES SOLUTIONS POUR ÊTRE COMPLÈTEMENT RASSURÉS

Nous proposons des solutions d'**assurance complémentaire**, adaptées et réservées aux professions du droit, tant pour les employeurs que pour les salariés, dans le respect des principes de solidarité, de responsabilité et de proximité.

Plusieurs offres sont ainsi disponibles dans le domaine de la complémentaire santé, de la prévoyance, de la retraite, mais également dans le domaine de l'**habitation**, l'**assurance bailleur** et l'**automobile**.

Nous nous fixons comme objectif de concevoir et proposer des produits d'assurance les plus performants et les mieux adaptés à vos besoins.

Nous vous faisons bénéficier des meilleurs **contrats en assurance de personnes et de biens**.



« QUE CE SOIT POUR
PARLER ASSURANCE
SANTÉ, HABITATION
OU AUTOMOBILE,
CHEZ KERALIS, ILS NOUS
CONNAISSENT BIEN
ET SONT TOUJOURS
RÉACTIFS À LA MOINDRE
QUESTION.
C'EST RASSURANT. »



KERALIS EN FAIT PLUS POUR VOUS

- ❑ Une connaissance unique de la protection sociale des professions du droit
- ❑ Des solutions adaptées et réservées aux professions du droit
- ❑ Un service sur mesure
- ❑ Un accompagnement personnalisé

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS :

80 rue Saint-Lazare
75455 Paris Cedex 09
Tél. : 01 53 45 10 00
www.kerialis.fr



KERIALIS

Prévoyance, Santé & Retraite

KERIALIS Prévoyance - Institution de Prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du code de la Sécurité sociale soumise au contrôle de l'ACPR, sise 4, place de Budapest CS 92 459 75 436 Paris cedex 09 - N° SIREN : 784 411 175 - 80, rue Saint-Lazare – 75455 Paris Cedex 09 – Tel. : 01 53 45 10 00 – www.kerialis.fr

Plaquette institutionnelle – Août 2019 – Crédits photos : Adobe Stock, Getty Images – Imprimeur : Afortiori